



LIVRET 3 LA GESTION DU PATRIMOINE VÉGÉTAL EN VILLE

Fiche 3.2 Anticiper la gestion du patrimoine végétal dès le projet

De quoi s'agit-il ?



clôture incluse dans le tronc d'un arbre urbain (Basse-Terre)

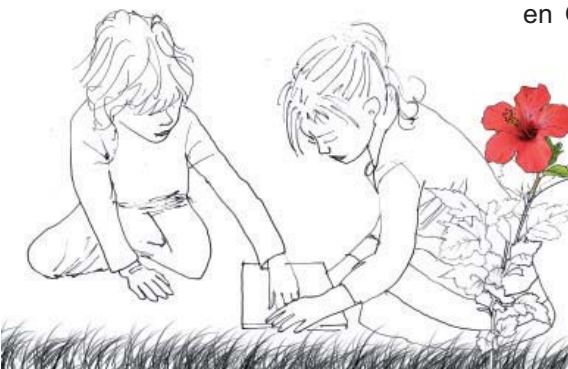
La présence de la Nature en Ville présente de nombreux avantages (v. fiche 0.2). Elle nécessite en revanche des interventions de gestion qu'il faut prendre en compte dans les budgets de fonctionnement de la collectivité et dans les plannings des équipes d'entretien. En effet, des plantations peu ou mal entretenues deviennent vite des éléments dépréciatifs de l'aménagement urbain au lieu d'en être des atouts (mauvaises herbes, branches gênantes, etc.). Or la gestion future des plantations peut être anticipée dès la conception du projet.

L'évaluation des futures interventions d'entretien peut d'ailleurs être un des critères de jugement du projet lors de sa validation par le maître d'ouvrage. Pour cela il faut ajouter au budget d'investissement (c'est-à-dire le coût des travaux d'aménagement) le futur budget de fonctionnement pour avoir une appréciation juste du « coût global » du projet. Pour être complet, il faudrait pouvoir intégrer aussi dans ce coût global l'évaluation financière des services rendus par la Nature en Ville, souvent difficiles à chiffrer dans la réalité.

Pourquoi le faire ?

Au sein d'un projet urbain, les éléments de Nature en Ville, et notamment les plantations, constituent un investissement sur le long terme. Les arbres, comme le reste des plantes, doivent pousser pour atteindre les objectifs du projet et jouer leur rôle dans la ville. Certains paysagistes se considèrent d'ailleurs comme des « accoucheurs », en sachant que c'est ensuite au maître d'ouvrage d'« élever » et d'accompagner la croissance des végétaux, souvent très jeunes au moment de leur plantation. La réussite du projet est donc le résultat d'un travail partenarial entre le concepteur et le gestionnaire.

Si cette gestion n'est pas effective ou qu'elle est mal réalisée, le projet ne tiendra pas ses promesses. Au final, ce sera de l'argent public qui aura donc été gâché. Un certain nombre d'aménagements en Guadeloupe ne remplissent plus totalement leur fonction parce que l'entretien n'a pas été réalisé comme il aurait fallu, ou alors leur qualité esthétique n'est pas à la hauteur de ce qu'elle aurait pu être. Il en est ainsi des alignements d'arbres urbains, des massifs plantés sur les espaces publics, etc.



Pour éviter ce « gaspillage » d'argent public, il faut donc que le projet soit calibré en fonction des moyens de gestion de la collectivité, aussi bien sur le plan humain que financier. Il peut aussi intégrer dans sa conception des éléments qui faciliteront ou minimiseront ensuite l'entretien des espaces plantés.



Comment le faire ?

L'adéquation de la palette végétale du projet avec les contraintes du site, notamment avec le volume aérien disponible, permet de limiter la fréquence des interventions de taille ainsi que le budget alloué. Cela permet de limiter aussi le volume de déchets verts à traiter. L'arrosage des plantations peut également être réduit, voire inutile, si les plantes sélectionnées sont bien adaptées aux conditions agronomiques du site. De la même façon, on peut aussi réduire les apports d'engrais et de produits phytosanitaires puisqu'une plante adaptée à son milieu souffre moins et est donc moins sensible aux attaques de pathogènes.

La pose d'éléments de protection des plantations (bordures, plots, corsets, tuteurs tripodes ...) permet de limiter les dégradations liées aux flux automobiles ou piétons et donc les interventions de soin ou de remplacement des plantations abîmées.

La pose de paillage (v. fiche 1.11) ou de plantes couvre-sols évite ou réduit la pousse des mauvaises herbes et limite donc les interventions de désherbage des massifs ou pieds d'arbres. En cas de paillage, attention cependant au choix du matériau utilisé afin de ne pas contrarier le développement de la végétation. Il vaut mieux préférer un paillage non-solidaire pour des plantes se multipliant par bulbes, tubercules ou rhizomes par exemple.

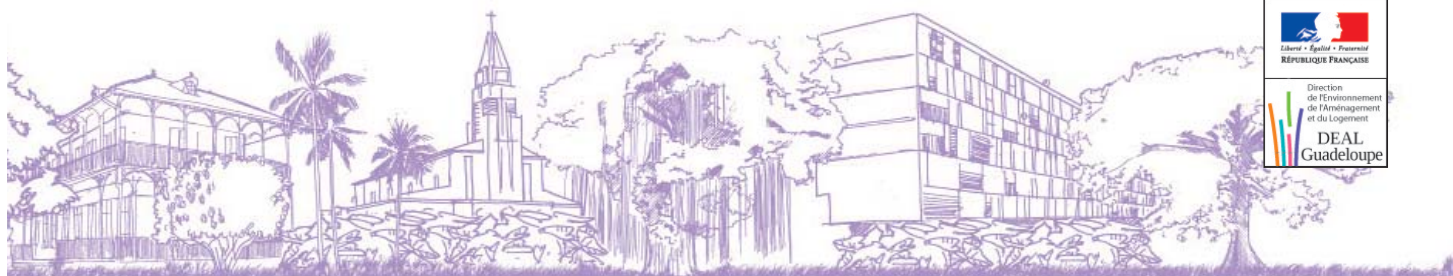
La pose de grilles d'arbre ou de revêtements perméables (résines, béton poreux ...) au pied des arbres permet d'éviter le tassement de la terre de la fosse de plantation tout en favorisant les flux piétons. Ce procédé maintient donc une bonne aération du sol, indispensable pour la bonne santé de l'arbre. Dans le cas contraire, l'arbre risque d'être plus sensible aux pathogènes, nécessitant des traitements phytosanitaires ou une taille curative. Son remplacement peut finalement s'avérer nécessaire plus tôt que prévu, avec un coût substantiel.

L'installation d'une toile anti-racinaire sur les parois de la fosse de plantation permet d'éviter d'éventuels dégâts ultérieurs sur la voirie ou les réseaux proches causés par le système racinaire de l'arbre. C'est d'autant plus utile si la fosse de plantation est petite, incitant l'arbre à coloniser les espaces alentour pour s'alimenter.

En outre, intégrer un contrat d'entretien dans le marché de l'entreprise responsable des plantations permet d'assurer une gestion adéquate de la végétation nouvellement plantée et de remettre ensuite en gestion au maître d'ouvrage une végétation bien installée qui nécessite moins de précautions. La durée de ce contrat d'entretien peut varier de 6 mois à 1 an au-delà de la réception des travaux d'aménagement.



palette végétale de milieu sec, bien adaptée au climat de Capesterre de Marie-Galante



Quels exemples ?



tuteurage quadripode, toile ombrière et revêtement de sol perméable lors de nouvelles plantations sur le boulevard maritime de Port-Louis



dispositif de protection d'arbre de qualité mais mal adapté à la taille des plantations (Basse-Terre)



paillage en copeaux de palettes d'un massif arbustif, avant constitution du couvert végétal (résidence Alloua Touna, Trois-Rivières)



massif arbustif appauvri par manque d'entretien malgré la qualité initiale des aménagements (Capesterre de Marie-Galante)

Fiche 3.2



plantations de grande taille mais adaptées à l'échelle du site, n'entraînant pas de contraintes particulières de gestion (Pointe-à-Pitre)



alignement de Flamboyants bien entretenu à Capesterre de Marie-Galante

➤ **Pour en savoir plus...**

À lire aussi en complément :

- Fiche 0.2,
- Fiche 1.1,
- Fiche 1.3,
- Fiche 1.8,
- Fiche 1.11,
- Fiche 3.4,
- Fiche 3.6,
- Fiche 4.4,
- Fiche 4.7

Références

Principes pour anticiper correctement la gestion future de l'arbre

- ▶ Le Gourrierc, S. (2012). *L'arbre en ville : le paysagiste concepteur face aux contraintes du projet urbain* (p.77)

Exemples de domaines d'application

- ▶ Le Gourrierc, S. (2012). *L'arbre en ville : le paysagiste concepteur face aux contraintes du projet urbain* (p. 22-24) (dispositifs de protection des arbres, taille)
- ▶ Plante & Cité : Provendier, D. (2014). *Concevoir les aménagements paysagers pour une gestion sans produits phytosanitaires* – Fiche de synthèse (7 p.)
- ▶ - Plante & Cité : Micand, A. (2011). « Faune / flore » dans Référentiel de gestion écologique des espaces verts (p.29-38)
- ▶ - Plante & Cité : Larramendy, S. (2014). *Conception écologique d'un espace public paysager* (p.53-65)

Génie écologique

- ▶ Le Gourrierc, S. (2012). *L'arbre en ville : le paysagiste concepteur face aux contraintes du projet urbain* (Annexe 15)